Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 56 (1920)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVIme ANNÉE

No 3
Série A

LAUSANNE
17 janvier 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Intérêts du journal. — L'illusion de savoir. — La justice sociale dans l'éducation. — Annuaire de l'instruction publique en Suisse. — Divers : La protection de la nature et l'éducation. — La leçon de lecture en plein air. — Bibliographie.*

Avis de la Gérance.

1° **L'abonnement peut être payé par chèque postal au compte II 125 jusqu'au 31 janvier. (Voir « Educateur » du 10 janvier, page 3 de la couverture).**

2° Le service des primes cessera le 31 janvier également. Le n° 7, *Clément Rochard*, de Virgile Rossel, est épuisé chez l'éditeur ; prière de ne plus le commander.

3° Tout ce qui concerne les abonnements, adresses et annonces doit être envoyé **à la Gérance**, et non à la Rédaction.

Intérêts du journal.

Nous avons reçu, avec prière de la publier, la lettre suivante :

L'exposé laconique et quelque peu pessimiste que je lis en tête de l'*Educateur* du 3 janvier m'émeut profondément. Comment, il serait donc question de la suppression de notre journal, et cela pour une simple question matérielle ? Voyons, réfléchissons. Serions-nous donc aveuglés à un tel point par nos difficultés financières que nous renoncions à consentir à une majoration de quelques sous pour l'abonnement à notre organe ? N'avons-nous pas encore compris que le petit sacrifice que nous faisons pour lui nous est rendu au centuple tant au point de vue matériel que moral ?

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un centre de ralliement, d'un journal où nous puissions librement exprimer nos idées et présenter nos revendications. *L'Educateur* n'est-il pas cet ami sûr à qui nous pouvons confier nos peines et nos joies ? L'abandonner à son sort me semble être une lâcheté.

Chers collègues de la Pédagogique, j'aimerais vous inviter tous à prendre un abonnement à l'*Educateur*. En le faisant, vous travaillerez à vos propres inté-

rêts, vous accomplirez un acte de solidarité, vous donnerez votre appui moral à la vaillante Direction de notre journal. Elle le mérite.

Enfin, pour quelques-uns parmi nous, pour beaucoup peut-être, ne serait-il pas possible de verser au compte de chèques II 125, non pas seulement fr. 10, mais fr. 11, 12, 13, 14, etc. ?

Tout est possible à celui qui veut. A. Favre.

Cette lettre d'un abonné vaudois qui, apprenons-nous, a joint l'acte à la parole, nous touche plus que nous ne saurions le dire ; elle est de celles qui font oublier bien des mécomptes. Mais elle nous oblige à préciser le point de notre exposé du 3 janvier auquel il est fait allusion.

*Par leur déclaration, la gérance et la rédaction de l'*Educateur *ont voulu simplement rendre les abonnés de 1919 attentifs au fait que l'existence du journal dépend de leur fidélité.*

D'autre part, ceux à qui nos comités ont confié le journal ne peuvent se résoudre au rôle de solliciteurs. On ne les verra plus « implorer » des abonnés. L'œuvre est là ; on la connaît ; elle est propriété collective ; en prend qui en veut. Il nous répugnerait de diriger un organe qui ne se suffirait pas à lui-même. C'est pourquoi, tout en remerciant M. F. de son geste, nous ne désirons pas qu'il soit imité. Mais nous prenons l'engagement suivant: Si le nombre des abonnés pour 1920 se révèle insuffisant, nous en informerons aussitôt le Bureau romand, à qui nous laissons, cela va sans dire, le souci de toutes les décisions extrêmes. Il pourra alors s'entendre avec les comités de sections pour aviser aux mesures que comportera la situation. En aucun cas la publication ne sera suspendue avant que ces mesures aient eu le temps de produire leurs effets.

*Mais tous les indices que nous possédons nous montrent qu'il ne sera pas nécessaire d'en arriver là. Ainsi l'*Educateur *(et non pas ceux qui le dirigent, qui ne sont pas en cause) aura fait lui aussi la vieille expérience qui enseigne que c'est dans l'adversité qu'on connaît ses vrais amis.*

Gérance et Rédaction de l'Educateur.

« L'ILLUSION DE SAVOIR »

Hum ! Encore un de ces titres plus sensationnels que judicieux. L'illusion de savoir ! Cela vous a un petit air révolutionnaire qui sent son Lounatcharsky à s'y méprendre. Détrompez-vous cependant, esprits soupçonneux. L'auteur de cette trouvaille bolchévisante n'est pas même, hélas ! un de ces Don Quichotte de la pédagogie qui s'en vont à travers les colonnes de l'*Educateur*, pourfendant à coups de langue notre régime, nos méthodes et nos programmes scolaires ! C'est... je vous le donne en cent, je vous le donne en mille.... C'est M. Marcel Prévost, le romancier célèbre.

Eh oui ! M. Prévost lui-même, le peintre délicat des femmes et

de l'amour. Qui ne connaît ses délicieuses *Lettres à Françoise?* Entre toutes ses œuvres si riches de tendresse et de « douceur insinuante », la série des lettres-conseils qu'il adresse à sa charmante nièce m'attirent par l'élévation de la pensée et la pureté du style, parce qu'elles me laissent voir de combien il se faut que mon style et ma pensée soient purs et élevés. Ce qui plus est, les réflexions que suggère à l'auteur des *Vierges fortes* l'éducation de sa future petite-nièce, Françoise II, intéressent au plus haut point par leur actualité et leur libéralité. En relisant dernièrement ces aperçus pédagogiques, j'ai été frappé d'y découvrir comme un écho rétrospectif de nos intimes desiderata. On peut, non sans quelque raison, décliner la compétence d'un littérateur en matière pédagogique; l'expérience montre qu'il faut se défier, en l'occurrence, des enseignements de ceux qui « planent au-dessus de la mêlée. » Je donne aussi bien les idées de M. Prévost pour ce qu'elles valent, à savoir des *principes généraux* de didactique, rien autre.

Donc je cite Marcel Prévost, *passim :*

Que faut-il entendre par l'expression « esprit cultivé »?

« Il y a des gens qui se disent cultivés, chère Françoise, et qui, suivant la formule d'un couplet célèbre, ne sont pas du tout cultivés. Ou plutôt, ayant subi une culture plus ou moins défectueuse, ils se contentent de ce réconfortant souvenir. Un esprit et une terre méritent l'épithète de « cultivé » quand l'effet de la culture persiste. La campagne romaine fut une des plus fertiles du monde; dira-t-on pour cela que le steppe splendidement stérile déroulé aujourd'hui entre Saint-Jean-de-Latran et les monts Albains est une terre cultivée? Elle le fut, elle ne l'est plus. Beaucoup d'entre nous devraient dire, pour parler vrai: « Je fus cul- » tivé ». Faites une expérience: réunissez dix personnes prétendues cultivées, proposez-leur la composition scolaire la plus facile : pas une n'en viendra à bout. Il n'y en a pas une sur cent qui soit capable de retrouver sans préparation le nom et la place des provinces de l'Espagne, la théorie de la multiplication, le sens de cinq vers de Virgile pris au hasard, l'explication du phénomène de la rosée. Nous avons passé des examens. Un certain jour,

quand nous prîmes congé de nos maîtres, ils nous dirent: « J'ai » enseigné ». Et nous leur dîmes: « J'ai appris ». Qui trompait l'autre, du maître ou de l'élève? Ni l'un ni l'autre. Ou plutôt le maître et l'élève se trompaient d'accord, ayant vécu dans une erreur commune, plus ou moins volontaire, sur le sens d'un petit mot essentiel en pédagogie: le verbe savoir. »

Comment « sait »-on et pourquoi? se demande ensuite M. Prévost.

« J'entends, moi, ce mot dans un sens très étroit, très précis: le sens de *posséder*. Si savoir ne signifie pas posséder, il ne signifie rien du tout. De ce qu'une de vos compagnes, Françoise, répond parfaitement en classe sur la leçon du jour, on ne peut pas conclure qu'elle en saura la moindre bribe huit jours après. Eh bien! dans la plupart des classes il existe entre maîtres et élèves un accord tacite pour vivre dans « l'illusion de comprendre » et dans « l'illusion de savoir ». *La surcharge insensée des programmes force à courir la poste à travers la science; la nécessité des examens contraint à apprendre pour une date déterminée, tandis qu'on doit apprendre pour toujours*[1]. Ainsi la classique image du tonneau des Danaïdes s'applique exactement à l'œuvre de ces pauvres maîtres, versant infatigablement la science dans l'oreille de l'élève, la science qui, selon le mot pittoresque des bonnes gens, « lui ressort par l'autre. »

La solution?

« La solution consiste tout simplement à ne pas perdre de vue l'objet même de l'enseignement. Etre cultivé, ce n'est pas être érudit en quoi que ce soit: c'est n'être, en quoi que ce soit, un ignorant. Il ne s'agit donc pas de faire sur chaque matière de petits savants, de petites savantes; il s'agit de donner à l'esprit adolescent ce que Molière appelait des *clartés* de tout. Ce que l'enseignement perd en étendue, il le gagne en profondeur, et encore la perte en étendue est-elle seulement apparente puisque le soi-disant savoir étendu n'est que superficiel et s'efface aussitôt. Je me souviens qu'un jour, assistant à des examens de baccalauréat, j'entendis un candidat réciter à l'examinateur les profondeurs moyen-

[1] C'est nous qui soulignons.

nes de la Loire, de ville en ville, depuis Orléans jusqu'à Saint-Nazaire. L'examinateur le félicita. Examinateur, j'aurais refusé le candidat; recteur, j'aurais fait révoquer le maître qui avait favorisé ou toléré un si sot usage de la mémoire. Monsieur, me dit-on, vous commettez une lourde bévue pédagogique, On ne se propose pas du tout d'entasser des connaissances dans le cerveau de l'élève. Qu'il retienne seulement une faible partie de ce qu'on lui enseigne, c'est dans l'ordre. Le but principal est d'exercer son esprit. C'est à la gymnastique intellectuelle que nous visons. Mais en quoi, pour Dieu, — répond M. Prévost, — cette gymnastique intellectuelle serait-elle moins pratiquée dans un enseignement limité et intensif? Notre prétention, justement, est de la rendre infiniment plus sérieuse, plus méthodique, plus « gymnastique » en un mot. Car l'abus est étrange d'appeler gymnastique une méthode d'entraînement qui ressemble bien plus à une promenade sans but, à une veule flânerie qu'à la sévère, stricte discipline des gymnastes frottés d'huile. »

Et M. Prévost de continuer sur ce ton, en fulminant l'anathème contre le surmenage, la prolixité des manuels, la durée excessive du travail en classe, etc. Je m'arrête là, quelque envie que j'aie de citer *in extenso* tels chapitres édifiants. Qu'on me permette seulement de renvoyer à cette source « saine » les « épeurés » que hante l'obsession de nos espoirs de réforme. Ecrites en 1902 déjà, ces *Lettres à Françoise* ne supportent pas l'accusation de pactiser avec le bolchévisme chaotique : elles les persuaderont donc de la vanité de leurs craintes.

MARCEL CHANTRENS.

LA JUSTICE SOCIALE DANS L'ÉDUCATION

M. André Oltramare, professeur de latin au Collège de Genève — fils de M. Paul Oltramare, professeur d'histoire des religions à l'Université de Genève et auteur d'un ouvrage intitulé : « Vivre », essai de biosophie, — a publié sous le titre : « La justice sociale dans l'éducation », un « avant-projet de programme d'action » éducative, dont les lecteurs de l'*Educateur* me permettront de leur parler brièvement. [1] Cet avant-projet est le fruit des délibérations d'une association composée d'industriels, d'ouvriers et d'intellectuels de Genève et qui porte le nom

[1] *La Suisse* des 2 et 3 octobre 1919.

d'« Union sociale ». Comme on le verra, il s'agit d'autre chose et de mieux que d'un simple programme de réforme pédagogique. L'avant-projet de M. André Oltramare porte une empreinte nettement socialiste dans le meilleur sens du mot. Il n'y est pas question de collectivisme ou d'autres utopies d'ordre économique. Mais le socialisme n'est pas que cela. Parmi les revendications des meilleurs d'entre les socialistes, il y en a une qu'aucun parmi les honnêtes gens ne saurait répudier, c'est celle qui fonde l'éducation de demain sur l'éveil et la culture des facultés de chaque enfant et qui établit le succès dans la vie, non plus comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, sur la fortune des parents, mais sur le mérite et le travail de l'enfant ou de l'adolescent lui-même.

Dans son préambule, l'auteur désigne les efforts de l'« Union sociale » comme étant destinés à chercher, « dans un esprit de conciliation et de bonne volonté, les solutions aux grands problèmes sociaux à l'ordre du jour ». A cet égard, quel est le but que doit poursuivre l'éducation pour tendre à la justice sociale ? Voici la réponse donnée : « Réaliser la justice sociale dans le domaine éducatif ; préparer des ouvriers capables de collaborer sur pied d'égalité avec les représentants du capital dans la direction technique et l'administration des entreprises industrielles et commerciales ; assurer un meilleur recrutement de l'élite professionnelle, en facilitant l'accès des hautes fonctions sociales à tous ceux qui le méritent par leurs aptitudes ; éloigner de ces hautes fonctions les incapables qui n'y parviennent que grâce à la situation privilégiée de leurs familles. »

Quels seront les organismes chargés d'appliquer les réformes ici prévues ? M. Oltramare écarte aussi bien les initiatives privées incontrôlables qui risquent de conduire l'éducation sur les terrains mouvants des partis politiques ou du confessionnalisme religieux, que l'étatisme rigide et qui risque toujours de rester entaché de fonctionnarisme, lisez : d'immobilisme. Il voit la réalisation de son projet confiée à deux organismes dus à l'initiative privée, mais soutenus par l'Etat (communes, cantons, Confédération) et contrôlés par lui : l'un pour recueillir les fonds, l'autre pour les allouer aux différents organes d'application pédagogique : écoles, établissements d'apprentissage, œuvres d'assistance scolaire, universités ouvrières, etc.

Envisageant tour à tour les divers échelons que parcourt l'enfant, puis l'adolescent et le jeune homme, du début jusqu'à la fin de ses études, M. Oltramare montre l'importance qu'il y a à assurer un bon fonctionnement aux crèches de quartier, aux cuisines scolaires (gratuité complète aux enfants indigents), aux colonies de vacances qui devraient recevoir la totalité des enfants malingres et non pas le 40 % comme c'est le cas aujourd'hui à Genève, aux œuvres de vêtements pour les

enfants de familles indigentes, enfin à l'éducation des enfants moralement abandonnés qui devraient être groupés dans des internats, sans doute des Ecoles nouvelles à la campagne, analogues à ces orphelinats appliquant presque intégralement le *self supporting system* et qu'on a fondés déjà de ci, de là, en Europe (France, Belgique, Allemagne, etc.).

En ce qui concerne la *transformation de l'école primaire*, l'auteur désigne comme but : « permettre le tri des enfants au point de vue des aptitudes intellectuelles». Il constate tout d'abord que le *personnel enseignant* doit être pédagogiquement sélectionné et préparé de manière à mériter de grandes responsabilités nouvelles. Il doit être mieux payé (traitement au moins équivalent à ceux d'employés de banque : 8 à 10.000 francs). Par contre, ils doivent avoir reçu :

» 1° Une solide instruction générale (maturité classique, réale ou technique).

» 2° Une préparation professionnelle universitaire par des études d'au moins deux ans dans un séminaire d'application pédagogique (une année pédagogie, psychologie, cours normaux, une année séminaire pratique).

» 3° Un stage d'une année comme suppléants surveillés et conseillés.

« Ils sont soumis à une confirmation de leur nomination tous les six ans. En cas de non confirmation, ils ont droit à une retraite immédiate équivalente à la moitié de leur traitement. »

Comme on le voit, ces conditions matérielles et spirituelles amèneraient une sélection plus sérieuse qu'aujourd'hui et conduiraient en conséquence à des résultats plus sérieux aussi. Certes, l'Etat n'est pas préparé aujourd'hui à consentir de très grosses dépenses supplémentaires en faveur de l'éducation publique. C'est un tort, croyons-nous. Il faudra bien qu'un jour vienne où il constate que le degré atteint par l'enseignement primaire se répercute sur l'ensemble de la vie morale, économique et politique de l'ensemble du pays. Sans doute faudra-t-il attendre que la Ligue des Nations, si jamais elle réussit à prendre pied, suscite une diminution sérieuse des dépenses d'ordre militaire. Nous sommes, hélas ! loin encore de cet idéal !

M. André Oltramare voudrait voir s'opérer une *transformation dans l'enseignement*. Il voudrait le voir limité à la langue maternelle, à l'arithmétique, à l'histoire et à la géographie, afin qu'on puisse faire moins en superficie, mais davantage en profondeur. Il demande aussi un enseignement de travaux manuels : petite industrie et jardinage donnés par des spécialistes. Ce préapprentissage se ferait dans des ateliers, à raison d'un pour quinze classes, et dans des jardins scolaires. Enfin, il demande un enseignement pratique de morale sociale, des travaux de

coopération scolaire, des connaissances dans les domaines de l'hygiène, de l'antialcoolisme, etc.

Il faut signaler aussi les *transformations de l'organisation scolaire* que nous propose l'avant-projet de l'« Union sociale ». Chaque élève aura un carnet psychologique à double exemplaire, l'un administratif, l'autre pour les parents. Nous verrions un grand avantage à y joindre un carnet sanitaire qui comprendrait non seulement les observations du médecin, mais aussi celles des maîtres de gymnastique et de travaux manuels. Des tests physiologiques, sur une base uniforme, permettraient d'y tracer, en une courbe de géométrie analytique, les « performances » de chaque enfant durant toute sa scolarité.

Très intéressant est le projet d'embranchement que nous propose M. André Oltramare. Déjà dans un article antérieur de la *Suisse* (31 juillet 1919), il a suggéré un régime de sélection qui favoriserait la concentration des classes au point de vue de la valeur des élèves et orienterait d'échelon en échelon les enfants vers les études qui leur conviendraient le mieux. Voici d'ailleurs ce projet :

« Aux trois premiers degrés, les élèves sont divisés en deux catégories (normaux et anormaux). Au cours du 4e degré, les élèves sont divisés en deux catégories pour le 5e degré : suffisants et faibles. Au cours du 5e degré, les élèves suffisants sont divisés en deux catégories : distingués (par des aptitudes spéciales) et suffisants. Au cours du 6e degré, les élèves distingués sont répartis pour les deux derniers mois suivant leurs aptitudes spéciales en :

» 1° Elèves méritant de faire des études générales secondaires (Collège) ;

» 2° Elèves méritant de faire des études secondaires commerciales;

» 3° Elèves méritant de faire des études secondaires de technique appliquée (Ecole des arts et métiers, Ecole d'horlogerie) ;

» 4° Elèves méritant de faire des études secondaires artistiques (Ecole des Beaux-Arts, Arts industriels, Conservatoire).

» Pendant les deux derniers mois du 6e degré, les élèves sont répartis en quatre sortes de classes suivant un enseignement spécialisé et sont soumis à l'examen d'experts psychologues et pédagogues qui doivent contrôler la répartition. »

Comme on le voit, c'est à peu près le régime des options. Il y aurait avantage, d'ailleurs, à combiner ces deux régimes : celui proposé par M. André Oltramare et celui dont il a été question dans les conférences organisées à l'Aula de l'Université de Genève, en octobre et novembre 1919, par le « Comité indépendant de réformes scolaires. » Qu'est-ce que le régime des options? En deux mots, voici : il y aurait un corps

de branches obligatoires et un certain nombre de branches facultatives. Les branches obligatoires seraient, disons, au nombre de six (langue maternelle, arithmétique, géographie, histoire, sciences naturelles et travaux manuels); elles occuperaient, disons, quinze heures sur trente. Les quinze autres heures devraient être remplies par des cours au choix des élèves, choix qui serait déterminé soit par les goûts personnels, soit par l'orientation professionnelle choisie, lorsqu'il s'agit d'élèves entre 12 et 14 ans. On peut aussi concevoir que les branches obligatoires comprennent des cours restreints et plus superficiels (par exemple deux heures au lieu de six) et des cours approfondis de six heures par semaine[1]. Chaque élève aurait à choisir au moins deux cours approfondis, les quatre autres pouvant être cultivés moins à fond.

Tout cela est basé sur des expériences partielles faites dans différentes écoles publiques et privées et sur les expériences des psychologues. Le mode d'application peut varier d'un endroit à l'autre et selon les ressources en personnel, en locaux, en argent, etc.

Reprenons le projet de l'« Union sociale ». M. André Oltramare étudie ensuite l'intervention de la société. Il prévoit des bourses pour les enfants de familles indigentes, bourses non pas destinées à payer l'enseignement, puisque celui-ci serait entièrement gratuit pour les boursiers, mais destinées à indemniser les familles pour le manque à gagner. Le montant de la bourse varierait de 800 francs par an pour la première année, jusqu'à 1200 francs pour la neuvième année de scolarité, en ajoutant chaque année 50 francs au chiffre de l'indemnité antérieure. Remarque intéressante : « Le nombre des boursiers de chaque catégorie serait proportionnel au nombre de places à repourvoir dans chaque groupe de professions, en tenant compte du nombre d'élèves payants méritant, par leurs aptitudes, de se préparer à ces professions. » Enfin, « chaque boursier qui a subi avec succès les examens de fin d'études a droit à un prêt de 5000 francs, sans intérêt, remboursable dans les quinze ans. »

* * *

Nous ne parlerons pas aussi longuement de la *transformation des écoles secondaires*. Celles-ci ont pour but de préparer certains élèves pour l'Université et certains autres pour la vie pratique, selon leurs facultés respectives. Le personnel enseignant devrait être préparé à sa tâche par des travaux pédagogiques et psychologiques, dans un sémi-

[1] La mise en pratique de ce système de cours restreint, très réalisable pour certaines branches, nous paraît bien difficile et peu recommandable pour la langue maternelle, dont l'enseignement ne se compose pas de « cours », restreints ou approfondis, mais où tout se tient, et qui — si on applique le principe de concentration — sert d'application à d'autres branches. (*Réd.*)

naire pratique. Les traitements devraient être équivalents à ceux d'un chef de service dans une banque, 10 à 12 000 francs.

Les travaux manuels et les exercices physiques devraient être développés à tous les degrés. Carnet psychologique. Passage d'une classe à l'autre sans examen, selon les décisions du corps enseignant, sous le contrôle d'inspecteurs au courant de la psychologie de l'éducation. Gratuité de l'enseignement pour les élèves méritants. Comme contre-partie, on n'accepterait pas les élèves insuffisants, même payants. Enfin des « classes d'adaptation » permettraient de corriger les erreurs d'aiguillage possibles, car il arrive fréquemment que des enfants n'aient pas de goûts très marqués pour une spécialité et que leurs goûts dominants ne se manifestent qu'après la puberté.

M. André Oltramare propose des réformes non moins suggestives dans les domaines de l'*organisation de l'apprentissage et des cours professionnels* et dans le domaine de l'*Université ouvrière*. L'apprentissage devrait être obligatoire pour tous les enfants, sauf pour les anormaux, pour les élèves des écoles secondaires et pour les agriculteurs. « La paie d'un apprenti correspond au montant des bourses d'instruction scolaire aux trois premières années. » On prévoit le développement de « l'Office central des apprentissages, qui doit s'orienter d'après les aptitudes, placer, renseigner, collaborer à la rédaction des contrats d'apprentissage. » On sait qu'un bureau d'orientation professionnelle, organisé par l'Institut J.-J. Rousseau et par l'Office central des apprentissages, existe déjà à Genève où il rend des services de plus en plus grands.

Les entreprises privées seraient obligées de « recevoir au moins un apprenti sur dix ouvriers », et les industriels occupant plus de cinq cents ouvriers auraient l'obligation de créer des ateliers scolaires pour trois classes d'apprentis. Les commissaires surveillants de l'apprentissage veilleraient à ce que les contrats soient observés et à ce que chaque apprenti reçoive une instruction professionnelle sérieuse. Les apprentis travailleront six heures par jour et recevront par ailleurs deux heures obligatoires de cours complémentaires théoriques (comptabilité, instruction civique, sociale et économique) et pratiques, en vue de leur profession, avec la collaboration des syndicats professionnels.

Quant à l'*Université ouvrière*, elle comprendrait des séries de cours continus ayant lieu chaque soir, dès 6 ½ h. Elle aurait pour but d'initier la classe ouvrière aux progrès faits par l'humanité dans l'ordre intellectuel, social et moral. On prévoit deux programmes : *a*) histoire, géographie, comptabilité, sciences économiques et morales ; *b*) sciences naturelles et médicales. Très judicieusement, M. André Oltramare

propose que les débits de boisson et cinémas soient fermés de 6 ½ à 7 ½ h. du soir.

Enfin « les ouvriers ayant subi le plus brillamment leurs examens de fin d'apprentissage et de fin des cours professionnels peuvent, sur leur demande, être admis pendant deux ans dans un séminaire de l'Université ouvrière. Il en est de même des ouvriers plus âgés qui subissent avec succès un examen spécial dans le cadre de l'Université ouvrière. Les élèves du séminaire sont payés comme les ouvriers qualifiés de leur spécialité ; ils reçoivent un enseignement d'économie politique et sociale, s'initient aux procédés généraux de la production industrielle et du mouvement commercial, à la législation ouvrière, à la comptabilité et à la statistique. Après leur stage de deux ans au séminaire, ils retournent à leur activité professionnelle. »

La seule objection majeure de ce programme remarquable est qu'il faudrait, pour l'exécuter, des fonds dont ne disposent pas aujourd'hui les Départements de l'Instruction publique de nos cantons. Le jour viendra-t-il où l'on disposera des sommes voulues ? Il faut l'espérer. Une chose toutefois est à retenir de ce projet de l'« Union sociale » de Genève, c'est qu'il faut éviter à tout prix que la fortune des parents intervienne comme facteur déterminant d'abord dans l'éducation de l'enfant, puis, par là, dans toute sa carrière future. Déjà la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 portait à son article VI : « Tous les citoyens, étant égaux aux yeux de la Loi, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics selon leurs capacités et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Capacités, vertus, talents, les mots y sont. Cela signifie que pour que l'idéal démocratique soit réalisé intégralement, il ne faut pas que la fortune des particuliers intervienne dans la question de l'avancement des citoyens et dans celle bien plus capitale de leur service social pour le bien du pays. Guerre à l'incompétence : « The right man in the right place. » Telle doit être la formule de la démocratie de l'avenir.

AD. FERRIÈRE.

PENSÉE

Si on vous apprenait demain qu'on a trouvé une usine qui rapportera dix pour cent, vous y courriez tous, et il y a des hommes que vous laissez croupir dans l'ignorance quand vous pourriez en tirer quarante et cinquante pour cent. La première machine, c'est l'homme ; le premier capital, c'est l'homme, et vous le négligez !

HORACE MANN.

ANNUAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE[1]. 1919.

Une heureuse idée de l'auteur est d'avoir mis sur la couverture le sommaire du contenu de l'*Annuaire*, car le titre général ne fait pas deviner la nature et la portée des articles que renferme le volume. On s'attend à des tableaux de noms et de chiffres, et l'on se trouve en présence d'études originales et approfondies sur les sujets qui préoccupent chacun.

L'*orientation nouvelle* des programmes scolaires, par Ed. Quartier-la-Tente, se lira avec plaisir par tous les amis du progrès ; si l'on s'inspire des idées exprimées dans ces trente et quelques pages, il y aura d'heureuses améliorations apportées à l'école et dans la société pour le vrai bien de l'enfant. L'auteur n'est pas tendre pour les compilateurs de faits et de mots, non plus que pour les amis de la contrainte ; il passe au crible de la critique la plupart des branches d'études et arrive à des conclusions auxquelles nous souscrivons volontiers.

Elles se résument dans quelques thèses tendant à donner plus de liberté aux maîtres, plus de simplicité aux programmes, plus de valeur sociale et morale à la vie scolaire.

Le mémoire le plus considérable du volume, dû à la plume de M. *J. Savary*, est intitulé *L'Education nationale en Suisse*, et inspiré par l'*Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, 1918. C'est un exposé historique et critique de cette grave question que les circonstances rendent toujours plus aiguë. Les auteurs des futurs programmes scolaires ne pourront mieux faire que de prendre bonne note du contenu de cet article, qui ouvre de larges perspectives sur l'école de demain. Ce tableau général du mouvement des idées en faveur de la culture nationale et de la préparation à la vie civique est très fidèle et très complet. On se rend compte en le parcourant qu'un grand effort a déjà été fait, non sans succès, pour raffermir le patriotisme de la jeunesse suisse. L'idée exprimée par M. Savary d'instituer une cérémonie solennelle au cours de laquelle tous les jeunes gens ayant 20 ans dans l'année seraient mis en possession de leurs droits civiques rencontrera certainement l'approbation générale.

Mais l'article qui retiendra l'attention des lecteurs plus intensément que tout autre, c'est celui de M. le Dr *Alb. Barth* (traduit par M. P. Martin) sur la *réforme de l'enseignement secondaire en Suisse*. Il résume en vingt pages un volumineux rapport français et allemand, étudiant *les conditions des examens de maturité* dans notre pays et présentant des propositions pour leur transformation. La question des relations de nos écoles secondaires avec la Confédération a déjà suscité bien des articles de journaux et provoqué des discussions très animées. L'étude approfondie de M. Barth vient mettre la chose au point et éclairer le débat. Relevons en passant les trois grandes directives qui inspirent les conclusions du rapport :

« Pour être de quelque profit à nos écoles secondaires et à notre culture en général, il faut que la revision des conditions fédérales des examens de maturité s'inspire de trois tendances :

a) Qu'elle permette de remplacer la surcharge actuelle des programmes par un

[1] Publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des Chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, avec l'appui de la Confédération, par J. Savary, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud. Lausanne, librairie Payot & Cie.

système où toutes les forces de l'élève puissent être consacrées au développement de ses capacités intellectuelles et à l'élargissement de son horizon.

b) Qu'elle apporte plus de clarté et de simplicité, d'abord dans les compétences respectives des autorités fédérales et cantonales, puis dans l'ensemble des conditions de l'école et de la maturité : liberté laissée aux cantons de délimiter à leur gré la tâche de leurs écoles, mais d'autre part unification sur tous les points qui ne touchent pas à la constitution intime des écoles et à leur idéal particulier d'éducation.

c) Qu'elle aide aux élèves de nos écoles secondaires à acquérir une vue un peu pénétrante de l'histoire, de la géographie et des institutions politiques du pays, et qu'elle leur facilite, par une étude suffisante des langues nationales, le contact direct avec leurs Confédérés.

On ne peut que se réjouir de voir aboutir enfin un projet de réforme construit sur des bases aussi judicieuses. Parmi les innovations importantes, signalons la création de divers *types d'écoles* reconnues par la Confédération. C'est ainsi qu'on remédiera à la surcharge croissante des programmes. Un type d'école nouveau, c'est le *gymnase des langues modernes*, avec deux langues étrangères et les mathématiques, comme branches principales. Toutes les études secondaires seraient faites en six années. Le règlement et l'examen de maturité ne seraient applicables qu'aux candidats qui n'ont pas suivi la filière réglementatre d'une école. Il y aura une unique commission fédérale de maturité qui veillera à l'exécution des conditions sous lesquelles les écoles sont reconnues par la Confédération. Le début des cours est fixé au printemps dans toutes les écoles. Pour éviter l'exagération dans les programmes et le surmenage dans les études, le nombre des leçons obligatoires ne doit pas dépasser trente par semaine. La culture nationale sera assurée par un enseignement obligatoire d'histoire (générale et suisse depuis 1815) et de géographie économique dans la dernière année d'études.

Le Dr Barth résume ainsi ses propositions : *pour les écoles secondaires*, unification du but et de certaines formes, mais respect absolu du développement individuel de chacune ; *pour les conditions de maturité*, plus d'ordre et de clarté que dans l'état de diversité presque chaotique d'aujourd'hui ; *pour les élèves sortant de l'école secondaire*, le plus grand choix de chemins conduisant à l'Université, mais aussi pas de chemin ouvert sans un travail intellectuel intense.

Les écoles ménagères dans le canton de Fribourg sont décrites avec compétence et beaucoup d'à-propos par M. *E. Gremaud*. Non moins opportun est le rapport de M. *H. Duchosal*, de Genève, sur le *Surmenage et les devoirs à domicile*, particulièrement dans les écoles secondaires et supérieures de jeunes filles. M. *Ch. Knapp*, le savant géographe neuchâtelois, nous présente un tableau bien complet de l'*Europe nouvelle*, qui apportera un peu de lumière dans les esprits que la lecture des journaux n'a pas éclairés sur ce sujet.

Cette première partie de l'*Annuaire* se termine par une *Revue succincte d'hygiène scolaire en Suisse romande*, due à la plume exercée de M. *L. Henchoz*, vice-président de la Société suisse d'hygiène scolaire. On ne lira pas sans profit ce rapide aperçu dont les conclusions, soigneusement pesées, méritent l'attention des pédagogues.

La deuxième et dernière partie de l'ouvrage relate les faits principaux qui ont

marqué en 1917-18 le développement de notre organisation scolaire si complexe; rien n'a été omis en ce qui concerne les cantons romands.

C'est donc en toute sincérité que nous félicitons M. J. Savary et ses collègues de la Commission de rédaction, de la parfaite réussite de leur œuvre, absolument digne de celle des années précédentes. U. B.

DIVERS

La protection de la nature et l'éducation. — La Suisse fut l'un des premiers pays du monde qui créa une législation protectrice de la nature. Ses décrets pour la protection du gibier et des forêts sont au nombre des plus anciens actes législatifs de ce genre que l'on connaisse; ses franches montagnes sont des réserves qui datent de longtemps, et son Parc national est la première réserve *totale* du monde. La Suisse a enfin le mérite d'avoir fait les premières démarches concernant la protection mondiale de la nature.

Grâce à un don magnifique de la maison Nestlé, la Direction de la Ligue suisse pour la protection de la nature vient de prendre une initiative qui, si elle est encouragée, mettra l'école suisse à même de continuer par l'éducation l'œuvre commencée par la législation. Elle vient de créer une « Bibliothèque suisse pour la protection de la nature », composée d'une série de brochures solides, bien imprimées et illustrées, dont chacune poursuit un but éducatif spécial, mais conforme à l'esprit de l'ensemble. Chacune aussi s'adresse plus particulièrement à un âge donné, mais toutes seront lues avec plaisir par tous les âges. C'est ainsi que deux de ces brochures (numéros 18 et 19) contiennent des récits et des poésies enseignant la protection des animaux dans la nature. Une autre (numéro 13) est consacrée aux réserves que la Ligue a créées dans la région de Bienne, si intéressante aux points de vue biologique autant que pittoresque. La plus riche et la plus captivante pour grands élèves et adultes est le Guide pour jeunes gens : *A travers le Parc national suisse,* dû à la plume de M. le Dr S. Brunies.

L'*Educateur* a publié en 1918, du même auteur, un article sur le même sujet, qui a éveillé un très vif intérêt. Le Guide que nous avons sous les yeux, avec douze dessins, une carte d'ensemble et soixante-quatre pages de texte captivant, donne à chaque lecteur le désir très vif de voir ce coin de terre au charme si rare; et, pour réaliser ce désir, M. Brunies sera un guide sûr, dans la compagnie de qui nous ne connaîtrons pas l'ennui et qui nous contera, au cours du chemin, toutes sortes d'histoires intéressantes, celle de la dernière chasse à l'ours, celle de la puce des glaciers, du grimpereau des rochers, du grand aigle ou du vieux chamois.

Commencée sous de tels auspices, la « Bibliothèque suisse de la jeunesse suisse pour la protection de la nature », dont les brochures en quatre langues nationales seront répandues par milliers d'exemplaires et remises gratuitement aux écoles, ne peut que contribuer très efficacement à la belle œuvre poursuivie par ses initiateurs. E. B.

QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE

La leçon de lecture en plein air.

(*Degré inférieur, 1re année.*)

Devant le haut mur aux pierres jointoyées les tout petits sont réunis. Très sages, très graves, ils pressent fortement les lèvres roses de leurs bouches brèche-dents et prononcent distinctement : *m u r*. Le *m* est la lettre nouvelle qu'il s'agit de reconnaître d'abord au son. Maintenant la maîtresse dit d'autres mots : marie, *ma man*, *mar me lade*. Les yeux agrandis, l'oreille aux aguets, les enfants frappent dans leurs mains chaque fois que le *m* leur parvient.

— Là, le son a été bien entendu, dit mademoiselle, maintenant pour *le voir*, nous allons le jouer et composer des mots.

Oh! les yeux brillants, les joyeux sourires !

Trois fillettes s'avancent. Elles placent leurs mains sur les épaules et leur tête sur la nuque de celle qui précède; puis les jambes bien rapprochées, c'est un animal fantastique qui a trois jambes, qui crie *m m m* et que les garçons du bout du doigt dessinent sur le mur en répétant aussi m, m, m. Il faut le *u* maintenant. Marcel lève les bras en l'air. Dans son imagination ce geste représente la limonière levée du char à foin. Le cheval doit partir : *u u u* crie toute la bande. Henri vient à son tour. Heureux garçon! Il a une boule dans sa poche. Il la place sur son épaule, la boule roule *rrrrr*. Et vite, vite chacun de dessiner sur le mur ces lettres étranges.

A ce moment, un ronflement de moteur. « Un aéroplane! » Instantanément tous les nez sont en l'air. Erreur, c'est une automobile. Mais quel zèle! Impassibles, plusieurs petits bonshommes ont continué à dessiner des lettres sur les pierres.

— Maintenant, dit mademoiselle, c'est le jeu de devinette. Un élève se cachera derrière le mur et devinera les mots que vous représenterez. Vous allez chercher des mots avec *m*, vous me les direz à l'oreille et je choisirai.

Alors chacun arrive : *Ma*rie, *Mi*na, *Ir ma*, *Ma deselle*, *m*oi... s'que je peux aller derrière le mur », profite un rusé petit compère. C'est Joséphine qui est élue. Joséphine, paraît-il, est réfractaire à la lecture... plus encore qu'à tout le reste. Elle disparaît et les groupes d'enfants se forment. On appelle. Joséphine reparaît : *M a r i e*, *m è r e*, *m i n a*. Stupéfaction ! Joséphine déchiffre, Joséphine parle. Vite Hilda dessine les lettres sur le mur... et Joséphine lit... même elle essaie d'écrire. C'est une explosion de joie. Mais ce petit monde est infatigable. Il faut continuer le jeu et seule l'heure qui sonne le fait cesser.

L. Cantova-Chausson.

BIBLIOGRAPHIE

(Les ouvrages mentionnés ci-dessous ont été reçus en décembre 1919.)

Lettres du village, par A. Roulier. Lausanne, Payot & Cie., 4 fr. 50.

Chantre aimé de notre vie rustique, M. Roulier, à un bon sens robuste joint une poésie délicate; à un réalisme de bon aloi, une philosophie toute d'idéal. Paysan et romand, il sait faire comprendre sans tout dire, peindre notre plantureuse campagne, en analyser les habitants, sans excès comme sans prétention.

L'auteur a la note juste, le trait qui frappe, l'écriture qui convient, des sursauts d'ironie, des parenthèses de bonté ; il ne catonise point et fait parler le paysan de son métier mieux que toute une académie. Pas de fracas d'épithètes, non plus ; notre vie, tout simplement, du printemps à l'hiver, de la neige au renouveau, les foins coupés, le moulin, le soir et l'aube, la chasse, l'inspecteur des denrées alimentaires, la chèvre Amalthée chez le greffier, le recensement, le galetas avec ses chaises vermoulues et amputées, ses rouets endormis, ses coffres solides et trapus, les lavandières, la boucherie, le théâtre au village, les veillées, les élections, les bovairons « qui gardent parfois les vaches », les soldats qui traversent les villages frémissants cependant que les demoiselles en perdent la tête, puis les feuilles qui tombent, celles du calendrier que l'on effeuille mélancoliquement.

M. Roulier est poète, tout l'émeut ; c'est finement vu, justement senti et bien dit, raisons pour lesquelles son œuvre réconfortante et sincère, oasis en plein hiver, restera et figurera dignement à côté de « Mon village ».

M. Monney.

Quelles sont les meilleures carrières techniques pour les femmes ? par Maurice Frey. Préface de M. André Lebon. Payot, Paris, 2 fr. 50.

Ouvrage d'actualité, renfermant, à côté de données de valeur générale, de nombreux renseignements spéciaux à la France. Recommandé aux jeunes filles qui se destinent au commerce ou à l'industrie.

Cités et pays suisses, par Gonzague de Reynold. Troisième série. Payot et Cie., Lausanne et Genève, 5 fr.

Avec ce volume s'achève la série des tableaux vivants, coloriés et animés, dans lesquels G. de Reynold exalte le pays suisse vu par les yeux et avec l'âme d'un artiste, d'un patriote, d'un savant et d'un catholique fervent. Si fervent, qu'il lui arrive de vivre tout entier dans un passé très lointain ; serait-ce pour oublier le présent et pour s'en consoler ? Il est la réalité quand même, ô moderne patricien !

OUVRAGES REÇUS :

Les chansons de la Gloire qui chante. Album cartonné, couverture en 6 couleurs, d'après J. Courvoisier, texte complet de 14 chansons romandes avec accompagnement musical de Emile Lauber et d'aquarelles de Ed. Boitel. Editions Spes, Lausanne ; 9 fr.

Auguste, fils de François Bonjean, par Gustave Aubort. Un volume in-16, broché mi-carton, 3 fr. 75. Editions Spes, Lausanne.

ANNONCES SPÉCIALES

Protestants disséminés.

La place de **régente** pour l'école de **Monthey** (Valais) est de nouveau mise **au concours** jusqu'au 20 janvier.

Pour conditions et renseignements, s'adresser au Président, **M. Méan, avenue Davel 8, Lausanne.** J.H. 40002 C.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Pépinières scolaires.

Messieurs les instituteurs dirigeant une **pépinière scolaire** sont invités à nous faire parvenir leur rapport annuel avant le 1er février 1920.

Service de l'enseignement primaire.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande
paraissant 2 fois par mois.

Abonnement : 5 fr. Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : **No du 10 janvier :** A nos lecteurs. — A relire au début de l'année nouvelle. — L'idée marche... — *In Memoriam.* — Une vie et un exemple, Susan B. Anthony (1820-1906) : E. Gd. — Le féminisme dans les Grisons. — Les femmes et la chose publique. I. Chronique parlementaire fédérale : A. Leuch; II. Chronique parlementaire genevoise : E. Gd. — A travers les Sociétés féministes et féminines. — Livres reçus.

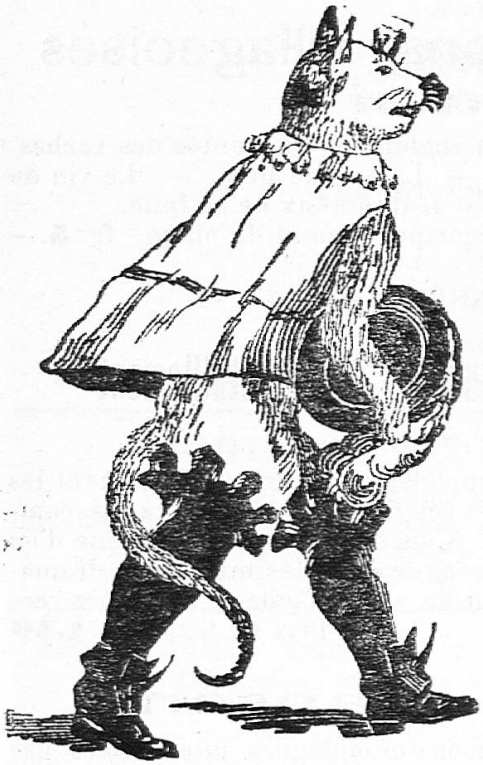

CHAUSSURES
à prix réduits

Bottines américaines box ou chevreau pour messieurs, Nos 40 à 46, à Fr.	27.75
Pour dames, Nos 36 à 42	25.75
Socques pour hommes, Nos 40 à 48 . .	9.75
Socques fourrées pour dames, Nos 36 à 42	8.75
Babouches lisières, semelle cuir, Nos 36 à 42	8.75
Caoutchoucs pour dames, Nos 36 à 42 .	6.75
Pantoufles montantes feutre ou velours brun, semelle feutre et cuir, chiquet, Nos 36 à 42	13.75

Envoi contre remboursement à choix. — Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

Edition FŒTISCH FRÈRES (S. A.) Lausanne

Succursales à NEUCHATEL, VEVEY et PARIS, Passage Choiseul, 60

Les GRANDS SUCCÈS de la SAISON

Tailleur et Cordonnier Duo bouffe avec parlé. Musique de Colo-Bonnet, Paroles de M. Chamot
Partition chant et piano Fr. **3.**— Voix seules en partition fr. **1.**—

Elite et Landsturm **ou Réserve et Territoriale.** Duo comique avec parlé. Musique de Colo-Bonnet, Paroles de M. Chamot.
Partition chant et piano fr. **3.50** Voix seules en partition fr. **1.25**

Le chanteur malgré lui Scène comiquo-lyrique pour ténor et baryton. Musique de P. Bastide.
Partition chant et piano fr. **3.**—

Soubrette et Maîtresse Duo humoristique pour deux voix de femmes. Musique de P. Bastide.
Partition chant et piano fr. **2.**—

WALDNER, G. **Dix chansons villageoises**

Paroles de M. CHAMOT

J'y suis tant bien. — Boire son verre. — Mon chalet. — La montée des vaches. — Les Boveyrons. — Le Ramasse-pompons. — Le Lac de Bret. — Le vin de Gollion. — Les yeux bleus de ma bonne amie. — L'amoureux de la Julie.
Un album avec accompagnement de piano fr. **5.**—

VIENT DE PARAITRE AND. PAILLARD

Les Cartes de Guerre ou au Bureau de Ravitaillement

Intermède comique avec couplets.

Cette petite pièce comique, entremêlée de couplets, persiflant agréablement les nombreuses cartes dont nous avons été gratifiés ces dernières années, a été composée spécialement pour nos sociétés chorales. Nous sommes persuadés que d'ici peu de temps, elle sera jouée dans toutes les soirées des sociétés musicales, dramatiques et de gymnastique de notre pays. L'exécution en est facile et un succès certain récompensera les efforts des exécutants. Prix du texte. fr. **1.50**

Lausanne en chansons

Montmartre à Montbenon. 10 chansons-monologues interprétées par l'auteur **Jacques Martel.** Prix net, fr. **2.**—

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVIme ANNÉE — No 4. LAUSANNE, 24 janvier 1920.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames : location à l'année.

Solde de la place disponible : 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie : Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

Pour toutes les femmes | **Pour toutes les Ecoles Ménagères**

Vient de paraître

à la Librairie PAYOT & Cie

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux

Agenda ménager romand

(1920)

publié sous la direction de

M. Dr F. PORCHET — Directeur de l'Ecole cantonale vaudoise d'agriculture et des cours ménagers agricoles du Champ-de-l'Air, Lausanne

Mlle B. ROUFFY — Institutrice pour l'enseignement ménager, Ecole ménagère de Romainmôtier (Vaud)

avec le concours de collaboratrices et collaborateurs spécialistes.

Un volume relié toile, couverture en couleurs Fr. 2.40

Cette charmante publication nouvelle ne va pas manquer de provoquer un vif mouvement de curiosité de la part du public féminin, et ce mouvement sera suivi d'un grand enthousiasme, car ce livre répond à un véritable besoin.

Outre ses pages de calendrier mensuel et journalier, il contient en effet une véritable encyclopédie de tout ce qu'une femme a besoin de savoir, d'avoir sous la main, à tous les moments, qu'elle soit célibataire ou maîtresse de maison. Il renferme des formulaires pour contrôle de lessive, repassage, électricité, eau, gaz, poids des enfants, numéros et mesures d'habillement, comptes, dates à noter, recettes, etc. Il apporte enfin des renseignements précieux sur l'alimentation. (Menus. Memento de la cuisinière. Conservation des fruits, légumes, viandes.) Les soins aux bébés, l'exécution de prescriptions médicales, soins en cas d'accidents...

L'habitation : Détachage des meubles et tissus. Memento pour le mobilier. Combustibles.

Il fait connaître aux femmes isolées leurs droits en matière de *droit civil* et d'assurances. Il indique livres et journaux pour enfance et jeunesse. L'organisation de l'enseignement ménager et professionnel pour jeunes filles. Sociétés suisses de femmes. Organes de ces sociétés.

Il apporte enfin des notions sur *le jardin* : Engrais. Calendrier des travaux de jardin (culture maraîchère, fleurs, arbustes, plantes d'appartement). Parasites et maladies des plantes de jardin et d'appartement. Soins aux poules, Soins aux lapins, etc., etc.

L'*Agenda Ménager Romand* s'adresse donc à toutes les femmes, mais peut-être plus particulièrement aux Ecoles Ménagères dont toutes les élèves devront être pourvues de ce livre indispensable.